

La Vie Professionnelle et Économique du Croyant

﴿وَيْلٌ لِّلْمُطَفِّفِينَ * الَّذِينَ إِذَا اكْتَالُوا عَلَى النَّاسِ يَسْتَوْفُونَ *﴾

وَإِذَا كَالُوهُمْ أَوْ وَزَنُوهُمْ يُخْسِرُونَ ﴿﴾

وَقَالَ نَبِيُّنَا مُحَمَّدٌ الْأَمِينُ ﷺ :

«التَّاجِرُ الْأَمِينُ الصَّدُوقُ مَعَ الشُّهَدَاءِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ»

Chers Musulmans !

Notre Seigneur nous ordonne d'acquérir notre subsistance et de nourrir notre famille par des moyens licites. Prendre place au sein du monde professionnel et de l'économie de notre société dans ce but est, par conséquent, non seulement une action louable, mais également un devoir. Le musulman doit par essence mener à bien ses activités économiques dans le cadre fixé par sa religion et veiller à ce que ces dernières respectent toujours les droits d'autrui. À l'inverse, il est impensable pour un croyant de réaliser des transactions impliquant des produits prohibés par sa religion ou d'aller à l'encontre des droits de ses clients ou de ses ouvriers.

Chers Frères, Chères Sœurs !

Nous devons vivre en recherchant la satisfaction d'Allah afin d'atteindre le bonheur en ce monde et dans l'au-delà, ce qui est le but de notre existence. Pour cette raison, nos activités économiques, qui représentent la grande partie de nos occupations ici-bas, doivent être conformes aux volontés divines. Lorsque le prophète Chu'ayb (as) prêcha à son peuple le monothéisme et l'éthique relative au commerce, ces derniers se moquèrent de lui de la sorte : « **Ô Chu'ayb ! Est-ce que ta prière te demande de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres, ou de ne plus faire de nos biens ce que nous voulons ? Est-ce toi l'indulgent, le droit ?** »¹. Nous comprenons de ce verset que les dispositions relatives au commerce font partie intégrante de la religion islamique, au même titre que la prière. Aller à l'encontre de ces dispositions nous éloignera d'une part de l'agrément d'Allah et nous fera entrer d'autre part, -qu'Allah nous en préserve-, dans la catégorie de personnes réprouvée dans le verset suivant : « **Malheur aux fraudeurs qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes exigent la pleine mesure, et qui lorsque eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres, [leur] causent perte.** »².

Dans ce verset, les fondements de notre éthique des affaires et du commerce sont exposés de manière concise. Tout comme nous ne souhaiterions pas être trompés ou acheter un produit défectueux, nous devons nous abstenir de tromper nos semblables ou de leur vendre des produits défectueux sans mentionner leurs défauts.

Chers Musulmans !

Ne compromettons pas notre honnêteté dans l'espoir faire un plus grand profit. Nous ne pouvons en aucun cas négliger nos adorations au détriment de quelque travail ou commerce que ce soit. Le musulman est celui qui désire un revenu licite et qui investit dans l'au-delà bien plus que dans ce bas monde. Le musulman a conscience que sa subsistance provient d'Allah et qu'acquérir cette dernière par des moyens licites la bénit. Il se trouve ainsi de nombreux commerçants honnêtes qui, avec ce qui apparaît comme peu de biens, font beaucoup et trouvent le bien-être dans ceci. À côté de cela, il se trouve également certaines personnes dont l'abondance de biens ne profite ni à eux ni aux autres.

Mes Chers Frères et Sœurs !

Notre religion nous encourage à travailler et à faire des affaires afin de subvenir à nos besoins personnels et à ceux de la société. Ainsi, ceux qui subviennent, à force de travail et de commerce, à leurs besoins et fournissent un service à la société sont sans aucun doute meilleurs que ceux qui restent volontairement inactifs et choisissent délibérément de vivre aux crochets des autres. Ceux qui exercent leur métier avec honnêteté et se montrent dignes de confiance se verront rétribués d'une place notable dans l'au-delà. En effet, le Prophète ﷺ dit : « **les marchands honnêtes seront avec les martyrs au Jour de la Résurrection.** »³. Puisse Allah faire de nous des personnes honnêtes et dignes de confiance cherchant leur subsistance de manière licite. Puisse-t-il, en particulier, nous compter parmi ceux qui n'oublient pas leur Créateur dans leurs affaires, ne négligent pas la prière au détriment d'un profit financier et qui s'acquittent de leurs devoirs économiques, notamment la *zakat*. Amîn.



¹ Sourate Hûd, 11 :87.

² Sourate Al-Mutaffifin (Les Fraudeurs), 83 :1-3.

³ Ibn Mâjâ, Ticârât, H.No: 2139.